



Sucession : emploi d'une indivision pour renover un autre bien

Par **etb25**, le **26/10/2012** à **21:17**

Emploi de l'argent d'une indivision pour rénover un bien qui ne fait pas partie de cette indivision.

Mon père possède en bien propre un appartement nécessitant des travaux de rénovation. Ne voulant pas financer ses travaux lui-même, il nous demande à ma soeur et moi-même de transférer de l'argent que nous possédons en indivision mais qui ne concerne pas cet appartement.

Est- légalement possible ? Si oui, peut t-on refuser et sous quel forme ?